

Objectif permis !



Réalisation : Service communication - Ne pas jeter sur la voie publique

Dispositif ouvert aux
jeunes Coigniériens
de 18 à 25 ans

*Aide municipale au financement du
permis de conduire automobile*

Pour faciliter l'accès à l'emploi et à la formation, la Ville aide au financement du permis de conduire des jeunes Coigniériens, en contrepartie d'une action citoyenne.

Ce dispositif vient compléter la bourse départementale au permis de conduire instaurée par le Conseil général des Yvelines.

Il est ouvert à tous les jeunes Coigniériens, **sans condition de ressources financières**.

Aucun critère de revenu ou seuil d'imposition n'est en effet instauré par la Ville, afin de favoriser et privilégier **l'ensemble des 18-25 ans, sans distinction**.

Ainsi, vous pouvez bénéficier d'une aide forfaitaire de 500 €, en contrepartie d'un investissement personnel d'intérêt général, de 20 à 40 heures.

Vous vous engagez dans un projet préalablement agréé par la Ville, à réaliser auprès d'un organisme ou d'une association à caractère social, humanitaire, environnemental ou sportif, voire à titre exceptionnel et sous réserve des besoins, au sein des services municipaux.

Comment en bénéficier :

- Résider sur Coignières depuis au moins 6 mois
- Être âgé(e) de 18 à 25 ans révolus
- Avoir réussi l'examen du code de la route (permis B)
- Ne pas être en apprentissage anticipé de la conduite (AAC)
- S'engager dans un travail d'intérêt général de 20 à 40 h
- Déposer un dossier d'inscription dûment rempli

Les dossiers d'inscription sont disponibles auprès du CCAS et téléchargeables sur le site Internet de la Ville **www.coignieres.fr**.

L'instruction des demandes s'effectue en Mairie, chaque mercredi de 14h à 20h, sur rendez-vous.

Renseignements complémentaires : CCAS
01 34 61 45 75 - ccasrpa@coignieres.fr

Pour tout renseignement sur le dispositif départemental de « bourse au permis de conduire », rendez-vous sur le site du Conseil général des Yvelines : www.yvelines.fr.